

Institutions

Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH)

Le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme est la principale institution de l'OSCE chargée de la dimension humaine de la sécurité, vaste concept englobant la protection des droits de l'homme ; l'édification de sociétés démocratiques, l'accent étant mis sur les élections, la consolidation des institutions et la gouvernance ; le renforcement de l'état de droit ; et la promotion d'un respect sincère et d'une compréhension mutuelle entre les individus et les nations ;

Le BIDDH s'emploie également à promouvoir la tolérance et la non-discrimination par des séminaires, par des programmes d'éducation sur l'Holocauste, et en s'efforçant de remédier à la pénurie de données sur les crimes inspirés par la haine.

Le BIDDH a plus de 125 employés de 29 des 56 États participants de l'OSCE. L'Ambassadeur Christian Strohal, diplomate autrichien, dirige le BIDDH depuis mars 2003.

Pour contribuer à assurer des élections démocratiques, le BIDDH a déployé cette année quelque 2 700 observateurs dans 15 missions d'observation ou d'évaluation électorale aussi bien dans des démocraties anciennes que nouvelles. Le Bureau a également appuyé les efforts visant à recruter des observateurs de l'ensemble de la région de l'OSCE.

Afin d'aider les États dans les efforts qu'ils déploient pour lutter contre le racisme, l'antisémitisme et la discrimination, le BIDDH a lancé un nouveau système d'information en ligne qui permet d'accéder à des données, à des textes de lois et à des exemples de meilleures pratiques pour combattre la haine et la xénophobie.

Le BIDDH a géré un programme de formation à l'intention de fonctionnaires et de représentants de la société civile. Une centaine de membres du personnel des opérations de terrain de l'OSCE ont assisté à des réunions d'information sur des questions relatives à la dimension humaine et de nombreux stages de formation ont été organisés pour des fonctionnaires gouvernementaux et des membres de la société civile sur des questions allant de la lutte contre la traite des êtres humains à l'observation des procès.

Le BIDDH a contribué aux préparatifs et au suivi de réunions et de conférences de l'OSCE dans le domaine de la dimension humaine, notamment la *Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine* qui se tient chaque année à Varsovie et qui est la plus importante conférence sur les droits de l'homme en Europe avec près de 1 000 participants de gouvernements, d'organisations internationales et d'ONG.

À côté de son programme de publications régulières, le BIDDH a établi un rapport sur le renforcement de l'efficacité de l'OSCE intitulé *Common Responsibility: Commitments and Implementation*. Ce rapport, rédigé en réponse à une tâche spécifique qui lui a été confiée par le Conseil ministériel en 2005 et en consultation avec l'ensemble des États participants, contient un certain nombre de conclusions et de recommandations en vue d'un suivi.

Élections

Le BIDDH a affecté plus de 2 700 observateurs à dix missions d'observation et à cinq missions d'évaluation d'élections. Afin de diversifier la composition géographique des missions, 70 observateurs de courte durée et 28 observateurs de longue durée ont été financés dans le cadre du Fonds du BIDDH pour la diversification des missions d'observation électorale. Ce Fonds de contributions volontaires a été créé en 2001 pour assurer la participation des ressortissants de 19 États participants qui ne sont pas en mesure de détacher régulièrement des observateurs pour les missions d'observation du BIDDH.

Missions d'observation et d'évaluation électorale

Pays	Type d'élections	Date	Type de Mission
Canada	Législatives	23 Janvier	Évaluation
Biélorussie	Présidentielles	19 mars	Observation
Ukraine	Législatives	26 mars	Observation
Italie	Législatives	9-10 avril	Évaluation
Azerbaïdjan	Législatives (répétition)	13 mai	Observation restreinte
Monténégro (Serbie- Monténégro)	Référendum	21 mai	Observation
Ex-République yougoslave de Macédoine	Législatives	5 juillet	Observation
Monténégro	Législatives	10 septembre	Observation
Bosnie-Herzégovine	Générales	1 octobre	Observation
Géorgie	Municipales	5 octobre	Observation restreinte
Lettonie	Législatives	7 octobre	Observation restreinte
Bulgarie	Présidentielles	22 octobre	Évaluation
Tadjikistan	Présidentielles	6 novembre	Observation
États-Unis d'Amérique	Générales (mi-mandat)	7 novembre	Évaluation
Pays-Bas	Législatives	22 novembre	Évaluation

Le BIDDH a également envoyé cinq équipes d'appui sur le terrain afin d'aider les opérations de terrain à observer les activités électorales ci-après pour lesquelles aucune mission d'observation ou d'évaluation n'a été déployée, à savoir les élections législatives partielles au Kirghizistan, les élections municipales partielles en Ukraine, les élections municipales en Serbie du Sud et en Azerbaïdjan ainsi que l'élection au poste de gouverneur en Gagaouzie (Moldavie).

Réforme et analyses de la législation électorale. Treize analyses juridiques de la législation électorale, élaborées en coopération avec la Commission de Venise du Conseil de l'Europe, ont été publiées en 2006. Ces analyses, financées grâce à un fonds de contributions

volontaires établi par le BIDDH en 2001, contenaient des recommandations sur la façon de mettre la législation en conformité avec les engagements de l'OSCE.

Suivi et mise en œuvre des recommandations. Bien que le suivi incombe au premier chef aux États, le BIDDH appuie ces efforts, en particulier en réponse à l'intérêt manifesté par les États concernés. En 2006, des activités de suivi ont été menées en Albanie, en Azerbaïdjan, en Géorgie, au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Moldavie, au Royaume-Uni et en Serbie. Ces activités ont notamment inclus des analyses de la législation électorale, des tables rondes, des conférences et des débats d'experts.

Défis nouveaux. Le BIDDH a continué à identifier de nouveaux défis à la tenue d'élections démocratiques, liés notamment à l'introduction de nouvelles technologies et procédures électorales. Les systèmes de vote électronique doivent répondre aux mêmes normes et principes que les systèmes de vote traditionnels, en particulier en ce qui concerne la transparence, la confidentialité du vote et les responsabilités en la matière.

Le BIDDH a procédé à une étude des systèmes de vote électronique lors des élections locales qui se sont déroulées en Belgique en octobre. L'objectif était à la fois de mieux comprendre le fonctionnement de tels systèmes dans la pratique et d'envisager des moyens efficaces d'observer le vote électronique. Des exercices similaires ont été effectués dans le cadre des missions d'évaluation aux États-Unis d'Amérique et aux Pays-Bas.

En juillet, le BIDDH a organisé une réunion à l'intention de spécialistes du vote électronique et de son département des élections sur l'*observation du vote électronique* pour débattre des défis que soulève l'observation d'un processus de vote électronique et identifier les domaines dans lesquels la méthodologie d'observation du BIDDH pourrait être améliorée afin de tenir compte de l'utilisation accrue de nouvelles technologies lors d'élections.

Méthodologie. Depuis la publication de la première édition du *Manuel d'observation des élections* en 1996, le BIDDH l'a régulièrement actualisé pour tenir compte des nouveaux défis ainsi que de l'expérience acquise au cours de plus d'une décennie d'observation. En 2006, le BIDDH s'est employé à élaborer des lignes directrices relatives au suivi des processus d'inscription des électeurs et à l'observation des médias au cours des missions d'observation.

Formation. Le BIDDH a lancé un programme de formation à l'intention des observateurs électoraux pour assurer une approche commune dans l'application de sa méthodologie. Le premier stage de formation s'est déroulé en novembre à l'Académie de l'OSCE à Bichkek pour des observateurs de courte durée venus de 19 pays. Le Bureau a également continué à soutenir les efforts nationaux en formant des observateurs allemands, autrichiens, norvégiens et russes pour participer aux missions électorales.

Démocratisation

En 2006, le BIDDH est devenu le premier point de contact pour la mise en œuvre de l'*Accord de coopération OSCE–Conseil de l'Europe sur l'assistance aux collectivités locales et régionales en Europe du Sud-Est* et a apporté son soutien à la Présidence belge dans le cadre de sa priorité, à savoir la réforme des systèmes de justice pénale.

État de droit. La réforme de la justice pénale était cette année au premier rang des préoccupations du BIDDH pour promouvoir l'état de droit. Lors du *Séminaire sur la dimension humaine*, tenu en mai, les participants ont débattu des problèmes que rencontraient les systèmes de justice pénale dans tout l'espace de l'OSCE et ont échangé des données d'expérience dans des domaines relevant de leurs compétences. Les participants ont conclu que les menaces à la sécurité, telles que le crime organisé, exigeaient des réponses appropriées des organismes chargés de l'application de la loi, mais que ces réponses ne devaient pas aller au détriment du respect de la légalité et de la garantie d'un procès équitable. La coopération et l'échange de meilleures pratiques ont été considérés comme indispensables pour la promotion des réformes institutionnelles et législatives.

Le BIDDH a accueilli 25 spécialistes de la justice pénale du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan à une école d'été sur la justice pénale organisée à Almaty en août. Les participants ont examiné comment l'Asie centrale pouvait tirer parti de l'expérience acquise par d'autres pays de l'OSCE pour réformer leurs systèmes de justice pénale. Le recours à des traitements dégradants et inhumains par les agents de la force publique a été considéré comme un signe manifeste de défaillance du système de justice pénale. Le BIDDH a continué de promouvoir les mécanismes préventifs tels que l'observation publique des lieux de détention et a appuyé les efforts des États visant à améliorer leurs capacités d'enquête sur les allégations de mauvais traitements. Lors d'une conférence sur la prévention de la torture, organisée en mai en coopération avec la Mission en Moldavie, la nécessité de réformes a été soulignée et des recommandations pratiques ont été formulées à l'intention des responsables de l'élaboration des politiques.

En sa qualité de dépositaire des meilleures pratiques, le BIDDH a commencé à élaborer un manuel de référence sur l'observation des procès fondé sur l'expérience acquise par l'OSCE, notamment dans le cadre de ses opérations de terrain en Europe du Sud Est. Le manuel accorde une large place aux enseignements tirés de ces activités.

Le BIDDH a prêté son concours à des séminaires et des stages de formation pratique pour avocats de la défense en Europe du Sud-Est, au Kazakhstan et au Kirghizistan. En outre, le Bureau a facilité des débats orientés vers l'action portant sur la réforme des barreaux d'avocats en Asie centrale et dans le Caucase du Sud.

Soutien législatif. Le BIDDH a continué de fournir une assistance spécialisée aux États participants dans le cadre de leurs efforts visant à élaborer une législation qui soit conforme aux engagements de l'OSCE. Le Bureau a établi des commentaires sur de nombreux actes législatifs concernant la traite des êtres humains, l'égalité entre les sexes, l'extrémisme, la réforme de la police, la liberté d'association, les partis politiques et la liberté de réunion.

Du point de vue méthodologique, le BIDDH encourage la prise en charge locale des initiatives et des activités de suivi afin de promouvoir des processus législatifs inclusifs et transparents. En Ukraine, par exemple, le BIDDH et le Bureau du Coordonnateur des projets en Ukraine ont procédé à une analyse de la *loi sur la prévention de la violence familiale*, qui a été suivie d'une table ronde organisée par les autorités et à laquelle ont participé des organisations de la société civile. Des amendements destinés à améliorer cette loi sont en cours de rédaction.

Le BIDDH élabore actuellement des lignes directrices concernant la législation relative à la liberté de réunion. Un groupe de neuf personnes en supervise la rédaction, qui a donné lieu à

des consultations avec des experts nationaux lors de quatre tables rondes tenues à Almaty, Belgrade, Tbilissi et Varsovie. Ces lignes directrices offriront aux législateurs une panoplie d'outils pratiques qui incorpore les vues et les bonnes pratiques de divers États de l'OSCE.

Le BIDDH gère en outre une base de données législatives (www.legislationline.org) qui aide les législateurs à identifier les bonnes pratiques et à observer les caractéristiques de l'activité législative dans l'ensemble de l'espace de l'OSCE. Cette base de données est actuellement élargie afin d'y inclure des informations sur les processus législatifs et elle est traduite en russe.

Gouvernance démocratique. Le BIDDH a continué de s'acquitter de sa tâche consistant à élaborer une méthodologie pour améliorer les processus législatifs, comme il en avait été chargé lors du *Séminaire sur la dimension humaine de 2004*. En 2006, l'accent a été mis sur des moyens d'améliorer les procédures et les pratiques en matière de préparation, de rédaction, d'adoption, de publication, de communication et d'évaluation de la législation. Le Bureau a analysé les cadres législatifs existants du point de vue de leur transparence et de leur caractère intégrateur et a proposé des solutions pour remédier aux risques et aux lacunes identifiées.

À la suite d'une évaluation pilote des processus législatifs en Géorgie en 2005, le BIDDH et la Mission en Géorgie ont continué, par l'intermédiaire du Centre pour la réforme parlementaire, à aider le Parlement géorgien à gérer son propre processus de réforme. Des évaluations similaires seront effectuées au Kirghizistan, dans l'ex-République Yougoslave de Macédoine, en Moldavie et en Ukraine.

La méthodologie d'auto-évaluation des partis politiques, qui a été mise au point par le BIDDH en 2005, a été expérimentée en Géorgie en 2005 et en 2006. Le projet a donné lieu à une publication intitulée *The Political Landscape of Georgia*. Basée sur des études menées par l'Institut néerlandais pour la démocratie multipartite, le BIDDH et l'Institut caucasien pour la paix, le développement et la démocratie, cette publication contient une analyse détaillée de la situation des partis politiques en Géorgie ainsi que des recommandations pour son amélioration.

Se fondant sur ces conclusions, le BIDDH a organisé des ateliers en Géorgie portant sur la politique régionale, la planification stratégique et le financement des partis politiques. Ces ateliers étaient axés notamment sur la formation de formateurs et l'élaboration de panoplies d'outils. Le BIDDH développe également, pour l'information des citoyens, un outil consultable sur Internet présentant les programmes des partis.

Dans le cadre d'une initiative connexe visant à renforcer les pratiques démocratiques par des moyens locaux, le BIDDH coopère avec l'Institut pour la politique publique à Bichkek dans le but d'accroître les capacités locales en matière de recherche et d'analyse politique au Kirghizistan. Le BIDDH forme des chercheurs, aide à organiser des échanges de stagiaires avec des groupes de réflexion étrangers et contribue à consolider les ressources de l'Institut en y ouvrant une nouvelle bibliothèque et en augmentant le nombre d'abonnements à des journaux.

Participation des femmes aux processus démocratiques. Le BIDDH exécute des programmes de pays dans le Caucase du Sud et en Asie centrale en vue d'accroître la participation des femmes aux processus démocratiques. En 2006, ses priorités ont été constituées notamment par la promotion de la coopération entre les gouvernements et la

société civile aux niveaux national et local, le renforcement des capacités et des compétences des structures de la société civile et des gouvernements, le développement des aptitudes des femmes aux fonctions de direction, la prise en compte des questions de parité des sexes dans l'élaboration des politiques ainsi que la prévention et la lutte contre la violence familiale.

Le BIDDH a prêté son soutien à la Coalition d'ONG de femmes, qui a organisé des activités dans toute la Géorgie visant à accroître la participation politique des femmes à l'administration locale. La Coalition s'est employée avec des femmes candidates à promouvoir l'égalité entre les sexes en tant que partie intégrante de leur plateforme électorale et à sensibiliser l'électorat à des questions liées à la démocratie à l'intérieur des partis et à la participation politique des femmes. Sur un total de 1 734 sièges au niveau des districts ou des municipalités, 197 (11,36 %) ont été remportés par des femmes.

En Azerbaïdjan, le BIDDH a exécuté un programme conçu en coopération avec la police fédérale autrichienne en vue de dispenser une formation aux chefs des directions de la police de 24 régions du pays. Des ateliers de suivi ont été organisés aux niveaux des districts et des départements dans ces régions. Le BIDDH a également apporté son concours dans le cadre de l'élaboration de matériels didactiques sur la violence familiale à l'intention de l'Académie de police azerbaïdjanaise.

Migrations et liberté de circulation. En parallèle au lancement de nouvelles initiatives fondées sur des tâches qui lui ont été confiées lors de la Réunion du Conseil ministériel de 2005, le BIDDH a poursuivi ses programmes relatifs à la protection des droits des migrants et des travailleurs migrants ainsi qu'au développement de politiques efficaces en matière de migration dans un certain nombre d'États de l'OSCE.

Dans le but de faciliter le dialogue et la coopération entre États participants, le BIDDH a coorganisé plusieurs ateliers à l'intention de hauts représentants des gouvernements des pays d'origine, de transit et de destination des migrants ainsi que de spécialistes internationaux des migrations.

En avril, en coopération avec le Centre d'Almaty, le Bureau d'Almaty de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE, le BIDDH a lancé un projet de recherche visant à contribuer à la mise en place au Kazakhstan d'une politique migratoire conforme aux engagements de l'OSCE.

Le BIDDH a fourni à l'Albanie des avis d'experts pour la modernisation de son système d'état civil et la mise en œuvre de son système d'adresses.

Droits de l'homme

Lutte contre la traite des êtres humains. La promotion des droits des personnes victimes de la traite et de celles qui sont vulnérables à l'exploitation et aux abus figure au centre des activités du BIDDH dans ce domaine. La protection des victimes de la traite était l'un des thèmes principaux lors de la *Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine* en octobre.

Le BIDDH encourage les États participants à établir des mécanismes d'orientation faisant intervenir plusieurs organismes en tant que moyen efficace d'identifier, de protéger et d'aider

les victimes de la traite. Afin de promouvoir le respect des engagements de l'OSCE et de ses normes en matière de mécanismes d'orientation, le BIDDH a procédé, en 2006, à des évaluations en Biélorussie, en Fédération de Russie, en France, en Espagne, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, au Kazakhstan, au Kirghizistan et au Royaume-Uni.

Le BIDDH veille à faire en sorte que les questions relatives à la traite des êtres humains soient prises en considération dans d'autres programmes. En septembre, par exemple, une table ronde s'est tenue à Tirana dans le but de faire participer les associations roms aux activités de lutte contre la traite. Le BIDDH a également commencé à travailler avec des organisations de défense des droits des migrants pour formuler des stratégies visant à promouvoir et à protéger les droits de ceux et celles qui sont vulnérables à la traite.

Droits de l'homme et lutte contre le terrorisme. Le BIDDH aide les États participants à faire en sorte que leurs stratégies de lutte contre le terrorisme soient conformes à leurs engagements dans le domaine de la dimension humaine et aux normes internationales relatives aux droits de l'homme.

Les stages de formation à l'intention de hauts fonctionnaires sur les droits de l'homme et le contre-terrorisme, qui ont débuté en 2005, se sont poursuivis cette année, des stages à l'intention de fonctionnaires serbes et kazakhs ayant eu lieu en juin et en septembre respectivement à Belgrade et à Astana.

En complément de ces stages, le BIDDH a élaboré un manuel sur la protection des droits de l'homme dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, qui devrait être publié en 2007.

En mars, le BIDDH a organisé un atelier à Onati (Espagne) sur la solidarité avec les victimes du terrorisme. En novembre, en coopération avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux réfugiés, le BIDDH a accueilli au Liechtenstein un atelier technique sur les droits de l'homme et la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme.

Le BIDDH a également produit des travaux de recherche sur les droits de l'homme et la lutte contre le terrorisme et les délits connexes, la solidarité avec les victimes du terrorisme et la protection des droits de l'homme dans le cadre de la lutte contre l'utilisation de l'Internet à des fins terroristes.

Formation et éducation aux droits de l'homme. Un programme de formation élaboré par le BIDDH à l'intention des ONG travaillant dans le domaine des droits de l'homme a été exécuté en Arménie et au Tadjikistan. En octobre, les participants se sont rencontrés en Ukraine pour un stage de suivi au cours duquel ils ont acquis les compétences nécessaires pour former d'autres personnes.

En février, le BIDDH a mené à bien sa formation à l'intention d'ONG du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan à l'observation des centres de détention préventive. La dernière partie de ce stage de formation a consisté en une session consacrée à la rédaction de rapports d'observation et en un séminaire régional à l'intention de représentants d'ONG et des gouvernements de ces pays sur la prévention des abus en matière de droits de l'homme dans les lieux de détention.

Le BIDDH a continué d'organiser des stages trimestriels sur la dimension humaine à l'intention du personnel de l'OSCE. À ce jour, il a formé plus de 240 membres du personnel de l'ensemble des opérations de terrain.

Droits de l'homme et forces armées. Le BIDDH a lancé un programme sur les droits de l'homme et les forces armées, fondé sur l'hypothèse que le personnel des forces armées sera plus enclin à respecter les droits de l'homme dans l'exercice de ses fonctions si ses propres droits de l'homme sont protégés au sein des institutions dans lesquelles il travaille.

Le BIDDH et le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées, sis à Genève, ont coopéré dans le cadre de l'élaboration d'un manuel portant sur les droits de l'homme du personnel des forces armées. Devant être publié en 2007, ce manuel illustrera comment les structures militaires peuvent veiller au respect des droits de l'homme tout en prenant en considération les réalités et les nécessités de la défense et de la sécurité militaire. Dans ce contexte, le BIDDH et le Centre ont organisé deux tables rondes sur des questions en rapport avec les droits de l'homme du personnel des forces armées. La première a eu lieu en septembre à Berlin et a porté sur l'importance du concept de « citoyen en uniforme » en tant que moyen de sauvegarder les droits et les libertés du personnel des forces armées. La deuxième, qui avait pour thème les syndicats et associations militaires, a eu lieu en octobre à Bucarest.

Les femmes et la sécurité. En coopération avec la Mission en Bosnie-Herzégovine et l'Agence pour la parité des sexes du Ministère des droits de l'homme et des réfugiés de Bosnie-Herzégovine, le BIDDH a conduit un projet portant sur la mise en œuvre en Europe du Sud-Est de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, principal instrument international pour la promotion du droit des femmes de participer à la prévention et au règlement des conflits, à l'édification de la paix et à la reconstruction après un conflit. Le projet a comporté deux tables rondes régionales tenues à Sarajevo en mars et en septembre, qui ont débouché sur un plan pour la mise en œuvre régionale de la résolution.

En septembre, le BIDDH et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme dans la Communauté des États indépendants ont organisé une table ronde à Almaty sur la mise en œuvre de la résolution 1325 en Asie centrale. Des représentants de gouvernements et d'ONG ont fait des recommandations sur la manière d'appliquer la résolution et qui portaient entre autres sur la création d'un mécanisme d'interaction entre la société civile et un réseau régional d'acteurs intéressés.

Le BIDDH a prêté son concours aux autorités moldaves tout au long de l'année pour la rédaction d'une législation relative à la lutte contre la violence familiale. Cela a impliqué l'organisation d'une visite d'étude en Roumanie pour des fonctionnaires et des représentants d'ONG, une série de réunions d'experts, des réunions avec les membres du Comité parlementaire dirigeant le processus de rédaction, ainsi qu'une manifestation régionale qui a réuni des acteurs clés, dont des représentants de la société civile et des pouvoirs publics, ainsi que des experts d'Ukraine et de Roumanie pour examiner le projet de loi moldave et échanger des données d'expérience.

Peine de mort. Le BIDDH suit les développements en ce qui concerne la peine de mort dans les 56 États participants dans le but de faciliter les échanges d'information, d'accroître la transparence et de promouvoir le respect des garde-fous internationaux. L'analyse annuelle du Bureau intitulée *The Death Penalty in the OSCE Area*, qui comprend des textes de cinq États participants sur leur expérience de l'application de la peine de mort, a été présentée en octobre lors de la *Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine*.

Le BIDDH a appuyé les efforts déployés par un groupe de défense des droits de l'homme en Ouzbékistan qui a mené des activités de sensibilisation du grand public à l'abolition de la peine de mort.

Observation des procès. Le BIDDH a mené à bien ses projets portant sur l'observation des procès au Kazakhstan et au Kirghizistan. Des rapports seront établis à l'intention des gouvernements des deux pays et comprendront des recommandations pour l'amélioration de leurs systèmes de justice pénale.

Institutions nationales et défenseurs des droits de l'homme. Conscient du rôle crucial joué par les institutions nationales indépendantes des droits de l'homme et des difficultés auxquelles les défenseurs des droits de l'homme sont confrontés dans de nombreuses situations, le BIDDH a établi, en réponse à une recommandation formulée lors de la *Réunion supplémentaire sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine*, qui s'est tenue en mars, un point de contact pour les institutions nationales des droits de l'homme et les défenseurs des droits de l'homme ainsi qu'un programme d'activités pour 2007 dans ce domaine.

Tolérance et non-discrimination

Lutte contre les crimes inspirés par la haine. Une des grandes difficultés dans la lutte contre les crimes inspirés par la haine réside dans l'absence de statistiques fiables. Ayant identifié des lacunes et des carences dans la collecte de données relatives à ce type de crimes, le BIDDH a élaboré des outils, y compris des définitions de travail et un formulaire pour les rapports de police, en vue de soutenir les États dans les efforts qu'ils déploient pour améliorer la collecte de données et la législation dans ce domaine.

Une réunion sur *les moyens de remédier au manque de données sur les crimes inspirés par la haine* a eu lieu à Vienne en novembre et a permis aux spécialistes d'échanger des données d'expérience. Il en est résulté un réseau d'experts qui seront à la disposition des États souhaitant élaborer des méthodologies pour collecter des données sur les crimes inspirés par la haine.

En octobre, le BIDDH a lancé son système d'information sur la tolérance et la non-discrimination (<http://tnd.odhr.pl>) qui permet d'accéder à des plans d'action, à des statistiques et à des textes de lois ainsi qu'à des informations sur les initiatives prises dans ce domaine par États participants et organisations.

Le BIDDH a publié son premier rapport intitulé *Challenges and Responses to Hate-Motivated Incidents in the OSCE Region* pour la période de janvier à juin 2006. Il s'agit là de la première initiative du BIDDH visant à fournir un aperçu des tendances concernant les incidents motivés par la haine en se concentrant sur des exemples fournis par les États participants de l'OSCE.

Le *Programme du BIDDH à l'intention des agents de la force publique concernant la lutte contre les crimes inspirés par la haine* a été mis en œuvre en Croatie en 2006, résultant en une prise de conscience accrue de la nécessité de s'attaquer à la question des crimes inspirés par la haine et de coopérer étroitement avec les communautés touchées. À titre de mesure de suivi, le Ministère croate de l'intérieur a décidé d'incorporer une formation à la lutte contre les crimes inspirés par la haine dans le programme de formation de la police nationale. En

novembre, le BIDDH a procédé à une étude d'évaluation des besoins en Pologne dans le but d'y exécuter le programme à l'avenir. En décembre, le BIDDH a organisé à Paris un séminaire de formation de formateurs qui a donné à des policiers et à des procureurs de 14 pays un aperçu du programme.

Liberté de religion ou de conviction. Le Groupe d'experts du BIDDH sur la liberté de religion ou de conviction, qui compte 60 membres et fait fonction d'organe de conseil et de consultation auprès des États de l'OSCE en ce qui concerne la promotion de la liberté religieuse, fournit une assistance législative et fait des observations sur des affaires déterminées. En 2006, le Groupe a répondu à des demandes émanant de six États participants, à savoir l'ex- République yougoslave de Macédoine, le Tadjikistan, l'Ukraine, la Serbie, l'Albanie et la Roumanie, pour des analyses juridiques.

Le Groupe a également mis en chantier un projet visant à élaborer des lignes directrices pour l'enseignement de la religion dans les écoles publiques de la région de l'OSCE afin de promouvoir une prise de conscience et une tolérance accrues de la diversité religieuse parmi les jeunes.

Respect et compréhension mutuels. Le BIDDH a coopéré avec des organisations, des institutions et des experts internationaux, en particulier l'Équipe spéciale de coopération internationale sur l'éducation relative à l'Holocauste, la mémoire et la recherche, pour élaborer des outils à l'intention des éducateurs. Des suggestions pour des jours du souvenir de l'Holocauste ont été formulées en coopération avec Yad Vashem (Israël) et 12 experts nationaux et sont disponibles dans dix langues. Des matériels didactiques sur l'antisémitisme ont également été développés pour sept États de l'OSCE par le BIDDH, la Maison d'Anne Franck à Amsterdam et des experts nationaux. Ces matériels ont été utilisés à titre expérimental dans des écoles et seront disponibles pour la prochaine année scolaire.

Le BIDDH a rassemblé et évalué des informations sur les stratégies et les initiatives visant à promouvoir le respect de la diversité dans les systèmes d'éducation de type scolaire dans toute la région de l'OSCE. La conclusion de cette évaluation a été que les stratégies à long terme visant à inclure le thème de la diversité dans l'éducation scolaire faisaient cruellement défaut. Le développement des programmes et la formation des enseignants ont été identifiés comme des domaines clés pour remédier à cette situation.

Le BIDDH a également contribué à un effort s'étendant à l'Organisation tout entière pour appuyer l'initiative de l'ONU pour l'*Alliance des civilisations*.

Renforcement des capacités de la société civile. Le BIDDH a organisé des tables rondes préparatoires pour ONG en préalable à trois réunions sur la mise en œuvre des engagements concernant la tolérance qui ont eu lieu à Almaty, Dubrovnik et Vienne.

Le BIDDH a continué de soutenir les efforts déployés par des ONG pour suivre la situation en matière de crimes de haine et de manifestations violentes d'intolérance et en rendre compte. Il a mis l'accent sur le renforcement des réseaux d'ONG dans toute la région de l'OSCE. Il a, par exemple, appuyé la création d'un bureau de plaintes sur le discours de haine sur Internet en Slovaquie, élargissant ainsi le champ des activités du Réseau international contre la cyberhaine, un réseau de la société civile basé à Amsterdam.

En mai, le BIDDH et le Représentant personnel du Président en exercice pour la lutte contre l'intolérance et la discrimination à l'encontre des musulmans ont organisé une table ronde

pour débattre de mesures visant à décourager les stéréotypes et les préjugés à l'encontre des communautés musulmanes dans le discours public. Les participants ont insisté sur la nécessité pour les journalistes de suivre régulièrement une formation sur la couverture des questions relatives à la diversité et, en particulier, des questions relatives aux musulmans et à l'Islam. Ils ont également souligné le rôle que les dirigeants politiques pouvaient jouer pour accroître la représentation des communautés musulmanes dans le discours politique.

Point de contact pour les questions concernant les Roms et les Sintis

Un certain nombre d'États ont pris des mesures pour débarrasser leur société des préjugés à l'égard des Roms, à la fois en adoptant la législation nécessaire pour lutter contre la discrimination et en mettant des institutions en place pour appliquer cette législation. Certains ont également élaboré des stratégies en vue d'améliorer la situation des Roms et des populations apparentées.

Le BIDDH facilite les examens et les évaluations de la mise en œuvre du *Plan d'action en faveur des Roms*. Le Point de contact pour les questions concernant les Roms et les Sintis a joué un rôle particulièrement actif dans ce domaine en mettant à profit les conférences et d'autres événements pour réaffirmer les engagements concernant les questions relatives aux Roms, distribuer de la documentation sur la situation des Roms dans toute la région de l'OSCE et faciliter la participation des Roms et des groupes apparentés à ces manifestations. En 2006, le BIDDH a participé à plusieurs initiatives visant à déterminer comment les organisations internationales pouvaient mieux coordonner leur action en faveur des Roms. Il a participé, par exemple, à la conférence internationale intitulée *Mise en œuvre et harmonisation des politiques nationales en faveur des Roms, des Sintis et des Gens du voyage : recommandations pour une vision commune* accueillie par le Gouvernement roumain à Bucarest. Le but de cette initiative, qui s'est appuyée sur les efforts conjugués de plusieurs organisations internationales, était d'examiner des mesures conjointes pour améliorer les conditions de vie des Roms, des Sintis et des Gens du voyage et de formuler des recommandations là où davantage de progrès sont nécessaires.

En 2006, le BIDDH a envoyé à tous les États participants un questionnaire pour obtenir des informations sur les initiatives qui ont été lancées dans le cadre du *Plan d'action*, ainsi que sur les problèmes que les États ont rencontré pour l'appliquer. Le Bureau prépare actuellement un rapport qui analyse l'information reçue et qui s'inscrit dans le cadre d'une initiative de plus grande ampleur visant à élaborer une méthodologie pour examiner et évaluer la mise en œuvre du *Plan d'action*.

Le BIDDH a profité de la *Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine* pour discuter de cette méthodologie avec des partenaires intéressés. Le Bureau a partagé les enseignements tirés de son analyse de la mise en œuvre des stratégies nationales polonaise et roumaine en faveur des Roms. Lors de cette réunion, le BIDDH a également facilité un certain nombre d'activités parallèles sur des questions particulières abordées dans le *Plan d'action*, telles que les questions de parité des sexes, la police dans les sociétés multiethniques, la régularisation des établissements informels, la facilitation de l'intégration des Roms dans les marchés du travail et les politiques concernant les Roms, les Ashkalis et les Égyptiens dans le cadre du règlement de la question du statut politique du Kosovo.

Budget unifié révisé : 13 303 600€
www.osce.org/odihr

Haut Commissaire pour les minorités nationales (HCMN)

Les conflits armés entre États pour des questions de territoire ou de ressources économiques ont diminué dans la région de l'OSCE ces dernières décennies, mais les conflits provoqués par des tensions internes entre différents groupes au sein des États sont en augmentation. Les frictions à caractère ethnique, religieux ou linguistique, souvent dans le contexte de relations entre une majorité et une minorité, ont dégénéré en violence.

En réaction, la CSCE, prédécesseur de l'OSCE, a créé le poste de Haut Commissaire pour les minorités nationales en 1992. Le rôle de ce dernier est de lancer des alertes précoces et de prendre des mesures appropriées rapidement pour empêcher que les tensions ethniques ne tournent au conflit. Son mandat le décrit comme « un instrument de prévention des conflits au stade le plus précoce possible ».

Le Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales est le Suédois Rolf Ekeus. Il a pris ses fonctions le 1er juin 2001.

Pendant l'année, le Haut Commissaire a continué de promouvoir le dialogue, la confiance et la coopération entre les États participants de l'OSCE en réponse aux tensions impliquant des questions relatives aux minorités nationales, et a cherché à contenir et à désamorcer les frictions entre majorités et minorités dans les États participants.

Il a également continué de travailler sur les questions thématiques ayant une influence sur les relations interethniques dans toute la région de l'OSCE, telles que la police et les politiques d'intégration.

En février, le Haut Commissaire a présenté le cinquième volet des recommandations élaborées sous ses auspices par des experts indépendants reconnus internationalement, à savoir les *Recommandations concernant la police dans les sociétés multiethniques*. Les Recommandations établissent une feuille de route détaillée pour renforcer la confiance entre les services de police et les personnes appartenant à des minorités nationales. Ils donnent aux États des orientations pratiques à l'usage des responsables de l'élaboration des politiques, de la police, des minorités nationales et des ONG sur l'angle selon lequel approcher les activités de police et abordent la question de l'interaction entre la police et les minorités dans un environnement multiethnique dans la région.

Le Haut Commissaire a également traité la question thématique du juste équilibre entre l'intégration et le respect pour la diversité. C'est là un concept central dans le débat croissant sur l'intégration dans de nombreux États participants. Afin d'en avoir un meilleur aperçu, le Haut Commissaire a commandé une étude exhaustive sur les politiques d'intégration dans diverses sociétés. Il a présenté cette étude, qui porte sur les politiques de sept démocraties occidentales, ainsi que sa propre analyse, à la session de juillet de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE à Bruxelles.

L'étude a mis en évidence des similitudes entre l'objectif et l'approche du Haut Commissaire et ceux des pays auxquels l'étude s'est intéressée. Le Haut Commissaire considère cette approche équilibrée et la nécessité de développer des sociétés plus intégrées comme

pertinentes pour toutes les diverses sociétés, indépendamment du fait que cette diversité provienne d'une immigration récente ou du caractère historique multiethnique d'un État.

Le Haut Commissaire a été particulièrement actif en Asie centrale pendant l'année. Les activités qu'il a menées en 2006 ont débouché sur une conférence ministérielle régionale intitulée *Le défis de la réforme de l'enseignement dans l'Asie centrale multiethnique* qui s'est déroulée à Tachkent (Ouzbékistan), en novembre. Au cours de cette conférence, les États d'Asie centrale ont décidé de créer un processus institutionnalisé pour le dialogue futur visant à promouvoir la coopération pratique en matière d'élaboration de programmes scolaires et de manuels, d'enseignement des langues, de formation des enseignants, de formation continue, d'enseignement à distance et de technologies de l'information. L'accord réalisé à la Conférence permettra aux États de faire face aux défis communs dans le domaine du processus de modernisation de leurs systèmes éducatifs, y compris pour les minorités, ainsi que l'intégration des communautés ayant des liens ethniques et culturels avec les pays voisins.

Rapports par pays

Croatie. Le Haut Commissaire a rencontré des représentants du Gouvernement et des minorités et a discuté de questions liées à l'application de la loi constitutionnelle sur les *Droits des minorités nationales* au cours d'une visite dans le pays au mois d'avril. Ils ont examiné ensemble le problème de la représentation proportionnelle dans les administrations publiques et au sein du pouvoir judiciaire, la tendance à la séparation ethnique des élèves dans un certain nombre d'écoles de Slavonie orientale et les questions liées au retour des réfugiés en Croatie. Le Haut Commissaire a constaté des améliorations dans le domaine du retour des réfugiés et trouvé encourageantes les mesures prises pour résoudre la question de la séparation des élèves en Slavonie orientale. Il a insisté auprès des autorités sur l'importance de promouvoir davantage l'intégration dans le domaine de l'éducation et d'appliquer les dispositions de la loi dans le domaine de la représentation des minorités au sein de l'appareil judiciaire et de l'administration.

Géorgie. Au cours d'une visite au mois de novembre, le Haut commissaire a noté que le Gouvernement s'intéressait davantage aux minorités. Le Gouvernement l'a informé qu'il avait pris différentes mesures pour améliorer la situation économique et sociale dans les régions de Samtskhe-Javakheti et de Kvemo-Kartli, qui sont principalement peuplées de minorités arméniennes et azéries, respectivement. Le Gouvernement a rénové des dizaines d'écoles et de jardins d'enfants et a reconstruit de nombreuses routes. Pour les élections municipales, les minorités ethniques ont reçu des informations sur les élections dans leur langue maternelle et la Commission centrale des élections a mis en place une ligne téléphonique gratuite en six langues pour répondre aux questions du public. Le Haut Commissaire s'est félicité de l'évolution positive de la situation et a encouragé le Gouvernement à ratifier la *Charte européenne des langues régionales et minoritaires* et à élaborer sa loi sur les minorités nationales, qui sont deux engagements importants pris par la Géorgie lors de son adhésion au Conseil de l'Europe.

Le Gouvernement s'est félicité des activités du Haut Commissaire dans le domaine de la prévention des conflits et de l'intégration civique et en particulier de ses projets dans les régions de Samtskhe-Javakheti et de Kvemo-Kartli. En 2006, en plus des 11 projets déjà mis en œuvre dans la région de Samtskhe-Javakheti, le Haut Commissaire a lancé six projets dans le Kvemo-Kartli qui transposent les activités fructueuses en cours dans le

Samtskhe-Javakheti. Dans le cadre du seul projet sur la *Gestion des relations interethniques*, par exemple, 225 fonctionnaires du Kvemo-Kartli ont assisté à des séminaires visant à accroître la sensibilité des fonctionnaires à leur société multiethnique et une formation à la gestion efficace des relations interethniques a été dispensée. En Abkhazie, le Haut Commissaire a mené à bien la première phase de son projet intitulé *Des enseignants pour une meilleure compréhension*, qui vise à améliorer les compétences des professeurs de géorgien et d'abkhazie et à renforcer la confiance entre les deux communautés, notamment chez les enseignants. Les séminaires sur la méthodologie de l'enseignement des langues qui ont eu lieu au cours de la première phase du projet ont renforcé les compétences didactiques d'environ 100 enseignants travaillant dans 33 écoles d'Abkhazie.

Kazakhstan. Le Haut Commissaire a conseillé les autorités sur les meilleurs moyens de renforcer le rôle de la langue d'État tout en respectant les droits linguistiques des minorités nationales. Dans le cadre de sa coopération en cours avec le Comité sur les langues, le Haut Commissaire a recruté un consultant au mois de juin pour élaborer, à l'intention des autorités, des recommandations sur un soutien méthodologique efficace à un système durable d'acquisition de la langue d'État pour la population adulte du Kazakhstan. Les recommandations, qui ont été soumises aux autorités à Astana, serviront de base pour les discussions sur la poursuite de la coopération entre le Haut Commissaire et le Comité sur les langues.

Kirghizistan. Le Haut Commissaire a travaillé étroitement avec le Ministère de l'Intérieur au renforcement de la coopération et de la communication entre les services de police et les personnes appartenant à des minorités nationales. Le Haut Commissaire et le Ministre de l'intérieur ont signé un mémorandum d'accord au titre duquel les départements se sont vus assigner la fonction de point de contact pour les minorités. Cela s'inscrivait dans le prolongement d'une conférence fructueuse intitulée *Modernisation de la police et promotion de l'intégration : défis pour les sociétés multiethniques*, organisées avec le Ministère de l'intérieur et le soutien de l'Unité pour les questions stratégiques de police au mois de juin. La coopération avec le Ministère de l'intérieur a également porté sur des programmes de formation en matière de gestion des relations interethniques sensibles dans le sud du Kirghizistan.

Dans le domaine de l'éducation, le Haut Commissaire a assisté les autorités dans l'application du *Rapport et recommandations 2004 du Groupe de travail sur l'intégration par l'éducation* et a appuyé les activités y relatives du volet éducation multiculturelle menées par le Ministère de l'éducation, des sciences et de la jeunesse.

Lettonie. Le Haut Commissaire s'est intéressé aux questions concernant la réforme scolaire et le processus de naturalisation au cours d'une visite en Lettonie au mois d'avril. Il a continué d'insister sur la nécessité de veiller à ce que la mise en place de la réforme scolaire ne compromette pas la qualité de l'enseignement. Le Haut Commissaire s'est félicité de la création, en octobre 2005, de l'Agence d'État pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement général. En outre, il a souligné la nécessité de mettre à disposition du matériel didactique, de dispenser les formations nécessaires et de procéder à suffisamment de contrôles de la qualité dans les écoles en question à intervalles réguliers. Le nombre de non-citoyens en Lettonie restant élevé, le Haut Commissaire a demandé instamment aux autorités d'accélérer le processus de naturalisation dans le pays. Il a également insisté sur la nécessité pour le Gouvernement d'accorder une attention particulière aux non-citoyens qui ont du mal à satisfaire aux critères de naturalisation, en particulier à l'examen écrit de langue, en raison de leur âge ou de leur parcours scolaire. Il a également recommandé de doter la Commission

de naturalisation de ressources et de fonds supplémentaires pour lui permettre de traiter le nombre croissant de demandes de manière ordonnée et dans les délais.

Au cours de la période considérée, deux experts envoyés par le Haut Commissaire ont rédigé un *Guide pratique de mise en œuvre* pour les inspecteurs de la langue d'État de Lettonie. Le Guide sera un soutien pour le Centre de la langue d'État et les inspecteurs de langue afin de parvenir à une application équilibrée et efficace de la *loi sur la langue d'État*, en prenant en considération la législation nationale et internationale pertinente.

Ex-République yougoslave de Macédoine. Le Haut Commissaire a suivi l'évolution de la situation à l'Université d'Europe du Sud-Est, qui a été créée pour offrir aux étudiants albanais un enseignement universitaire de haute qualité dans un environnement scolaire multiethnique. Depuis sa fondation, elle a considérablement amélioré la sous-représentation ethnique dans l'enseignement supérieur dans le pays avec un nombre total d'étudiants inscrits dépassant les 5 000, dont 75 % de souche albanaise.

En 2006, le Haut Commissaire a mené à bien le *Projet d'année de transition*, qui avait pour objet d'accroître le nombre d'étudiants de souche albanaise admis dans les universités d'État de Skopje et de Bitola. Le projet, qui s'est étendu sur neuf ans, a permis de dispenser des cours intensifs de préparation aux examens dans treize disciplines en langue macédonienne pour les élèves de langue albanaise scolarisés en quatrième année à l'école secondaire. Pendant sa mise en œuvre, sept lycées situés principalement dans des zones du pays peuplées d'Albanais et environ 1 000 élèves y ont pris part. Dans certaines écoles, jusqu'à 88 % du corps étudiant y a participé. Le Haut Commissaire prévoit une évaluation en profondeur de l'impact du projet au début de 2007.

En 2006, trois séminaires ont été organisés à Ohrid, Rézan et Struga en appui au *Projet*, l'un des plus ambitieux du Haut Commissaire. Ils avaient pour objet d'encourager les enseignants de souche albanaise à travailler en réseau les uns avec les autres et à suivre des formations sensibilisant aux problèmes ethniques.

Moldavie. Au mois de mars, le Haut Commissaire s'est rendu à Chisinau pour assister à des réunions avec de hauts responsables gouvernementaux ainsi qu'avec des représentants de la société civile et des médias. Il s'est également rendu dans la région autonome de Gagaouzie où il appuie un projet de formation linguistique à l'intention de fonctionnaires d'origine gagaouze et bulgare. Une très bonne maîtrise de la langue d'État étant pour le Haut Commissaire la clé de l'intégration réussie des minorités nationales dans la société, nombreux sont ses projets en Moldavie à être axés sur l'enseignement et la formation linguistiques. Le Haut Commissaire a décidé de poursuivre le projet gagaouze, qui a donné toute satisfaction, pour une année supplémentaire afin de mieux répondre aux besoins de la population locale, en particulier de celle employée dans les services publics. En plus de la formation linguistique, le Haut Commissaire à l'intention de lancer un projet relatif aux médias en collaboration avec les écoles moldaves de journalisme. Le but est d'assister les enseignants dans l'élaboration d'un cours sur les reportages objectifs et se rapportant à des questions telles que l'identité, l'ethnicité, les relations et les conflits entre groupes.

Monténégro. Le 10 mai, avant le référendum sur l'indépendance, le Parlement de la République du Monténégro a adopté la *Loi sur les droits et les libertés des minorités*. Le Haut Commissaire s'est activement impliqué dans l'élaboration et la rédaction de la loi depuis sa genèse en 2003. La version de la loi qui a été adoptée est considérée comme compatible avec les normes internationales généralement admises, encore que certaines questions

nécessiteront d'être plus amplement éclaircies au cours de son application et de sa mise en œuvre.

Suite à un référendum sur l'indépendance et les élections du mois de septembre, le Monténégro a commencé la rédaction d'une Constitution. Le Haut Commissaire suit ce processus de très près pour aider à garantir que les droits appropriés des minorités sont pris en compte dans ce document.

Serbie. Le Haut Commissaire a mis en relief plusieurs questions liées à l'intégration des minorités nationales dans l'appareil judiciaire, la police et l'enseignement au cours de visites à Belgrade en janvier et septembre. Il a apporté son soutien à la promotion de la coopération et de l'intégration au système éducatif dans le sud de la Serbie et a encouragé les autorités à garantir la représentation adéquate des minorités nationales dans l'appareil judiciaire pour les aider à satisfaire à leur obligation de veiller au déroulement bilingue des séances des tribunaux dans les zones où les minorités nationales atteignent un seuil spécifique.

En ce qui concerne la Voïvodine et sa diversité ethnique unique en son genre, le Haut Commissaire a insisté sur la nécessité de répondre en temps voulu aux incidents interethniques afin de prévenir les tensions apparaissant dans la province en raison d'un manque de réaction appropriée de la part des organismes d'application de la loi. Si des progrès ont été réalisés, le Haut Commissaire a encouragé les autorités à poursuivre dans leur attitude proactive afin d'améliorer encore la situation.

Au cours de sa visite à Belgrade, le Haut Commissaire a également cherché un appui pour son engagement à promouvoir la réconciliation au Kosovo.

Kosovo. Le Haut Commissaire a recherché des moyens de fournir une assistance pour les efforts internationaux visant à soutenir les droits des minorités et de promouvoir l'amélioration des relations entre les communautés au cours de visites au Kosovo en février et en septembre.

Au mois d'octobre, il a lancé à Stockholm (Suède) un processus visant à soutenir une approche à long terme structurée et systématique de recherche de la vérité et à parvenir à la réconciliation au Kosovo. L'objectif de la rencontre initiale était de déterminer une langue commune pouvant être utilisée pour débattre de la réconciliation et des questions de justice transitionnelle. Parmi les participants figuraient des membres de haut rang des partis politiques des communautés albanaise et serbe du Kosovo ainsi que des membres de la société civile, des faiseurs d'opinion, des responsables du secteur de l'enseignement, des représentants des médias et des membres d'associations familiales.

Ouzbékistan. Le Haut Commissaire a, au cours d'une visite au mois de novembre, repris son dialogue avec les autorités ouzbèkes sur des questions relevant de son mandat dans le domaine des minorités nationales. Il s'est informé de la situation des minorités nationales en Ouzbékistan et a discuté des moyens par lesquels il pourrait aider l'Ouzbékistan à poursuivre l'intégration de ses communautés ethniques en respectant leurs droits en matière d'éducation et de langue, entre autres.

Roumanie. Le Haut Commissaire a coopéré avec les autorités roumaines sur un certain nombre d'initiatives à caractère législatif concernant les minorités nationales. Il a fourni une analyse détaillée du projet de loi sur le statut des minorités nationales en Roumanie, qui est actuellement débattu au Parlement. Il a également commenté le projet de loi relatif aux

Roumains de l'étranger et désigné des experts de son Bureau pour prendre part au débat public sur le projet de législation organisé par le Ministère des affaires étrangères.

Le Haut Commissaire a apporté son soutien à une initiative roumano-ukrainienne visant à mettre sur pied une mission d'observation conjointe qui étudierait la situation des minorités roumaines en Ukraine et des minorités ukrainiennes en Roumanie. Il a reconnu que cette initiative était un bon exemple de coopération bilatérale en matière de protection des minorités et a désigné deux membres de son équipe pour prendre part à la mission d'observation et assister le Gouvernement. La première phase de l'observation a été menée à bien en octobre et novembre et une suite est prévue pour le printemps 2007.

Turkménistan. Dans le cadre du dialogue en cours avec les autorités d'Achkhabad, le Haut Commissaire a rencontré les dirigeants du pays lors d'une visite au mois de mars et a mis l'accent sur la garantie des droits des minorités nationales dans le processus multiforme de développement de la nation dans le pays. Au cours de son voyage, qui a comporté une visite dans la région de Lebap, dans le nord, il a également discuté de la situation dans le domaine de l'éducation ainsi que du programme de réinstallation de certains membres de communautés minoritaires situées dans des zones frontalières du nord.

Turquie. Dans le prolongement de ses précédentes visites, le Haut Commissaire s'est rendu à Ankara en décembre en vue d'amorcer un dialogue avec les autorités turques.

Ukraine. Le Haut Commissaire a, au cours d'une visite au mois d'octobre, soulevé les questions des relations interethniques en Crimée et de l'intégration des Tatares de Crimée à la société ukrainienne. Les discussions ont porté sur les problèmes de logement, de l'infrastructure, de l'emploi et de l'éducation ainsi que sur les droits de propriété foncière des Tatares de Crimée. Le Haut Commissaire étudiera les moyens d'aider à résoudre la question complexe de l'enseignement des langues en Crimée. Il est d'une importance capitale pour l'harmonie interethnique d'avoir une approche équilibrée satisfaisant aux besoins de toutes les communautés en matière d'éducation. Etant donné la particularité de la péninsule multiethnique, le Haut Commissaire tentera également d'initier un dialogue en Crimée sur les normes internationales et les meilleures pratiques dans le domaine de la police, en se fondant sur les *Recommandations pour les activités de police dans les sociétés multiethniques*, publiées récemment.

Au cours de la deuxième moitié de l'année, le Haut Commissaire a lancé un projet sur la gestion des relations interethniques en Crimée. Le projet comportera des séminaires de formation pour les fonctionnaires locaux et les représentants des communautés ethniques locales dans le but de promouvoir la tolérance mutuelle, la confiance et la coopération.

En plus de la situation en Crimée, le Haut Commissaire s'est intéressé au cours de sa visite à la question des politiques relatives aux minorités et aux langues en Ukraine. Une priorité particulière concerne la modification de la législation relative aux minorités. Il a continué d'apporter son assistance aux autorités ukrainiennes dans leurs efforts pour faire concorder la législation et la pratique avec les normes européennes.

Représentant pour la liberté des médias

La plus jeune des trois institutions spécialisées de l'OSCE, celle du Représentant pour la liberté des médias, a été officiellement créée en 1997 suite à une décision prise lors du Sommet de Lisbonne en 1996. La liberté d'expression étant un droit fondamental de l'homme, le Représentant a pour mandat de garantir des médias libres, indépendants et pluralistes dans les États participants.

Il est chargé principalement :

- d'observer l'évolution des médias dans les États participants de l'OSCE afin de donner rapidement l'alerte en cas de violations de la liberté d'expression ; et
- en étroite coopération avec le Président en exercice, de fournir une aide aux États participants en prônant et en encourageant le plein respect des principes et des engagements de l'OSCE en matière de liberté d'expression et de liberté des médias.

Le deuxième Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, Miklós Haraszti, a pris ses fonctions en mars 2004. Ecrivain et ancien dissident, M. Haraszti a été l'un des fondateurs du Mouvement hongrois d'opposition démocratique.

Le bureau du Représentant à Vienne compte 15 employés.

Le droit à la liberté d'expression et la liberté des médias ont continué à être menacés dans le monde entier, y compris dans la région de l'OSCE. Des journalistes ont été harcelés ou arrêtés, des publications jugées insultantes ont été condamnées, des journaux et des stations de télévision ont été fermés et des sites internet bloqués et, bien que plus de 15 ans se soient écoulés depuis les changements politiques profonds qui ont eu lieu en Europe de l'Est, la transition des médias d'État vers un service public de radiodiffusion est toujours un défi.

Malheureusement, les menaces, et même les meurtres, sont restés un moyen d'intimider les médias dans la région de l'OSCE. Le meurtre au mois d'octobre d'Anna Politkovskaia, qui avait reçu en 2003 le prix de l'OSCE pour le journalisme et la démocratie, en a été un tragique exemple. Le Représentant a de nouveau engagé les autorités des États participants de l'OSCE à rechercher activement les assassins, non seulement pour le bien de la justice, mais également pour protéger la liberté journalistique.

La controverse sur les caricatures du prophète Mahomet a dominé l'ordre du jour du Représentant pendant la plus grande partie de 2006. Des conférences ont eu lieu à Varsovie, à Vienne et à Budapest pour examiner la question de la responsabilité, en particulier concernant la liberté religieuse, qui va de pair avec la liberté de la presse. Les participants ont recensé les moyens de promouvoir la tolérance et la compréhension et de faire contrepoids aux discours haineux sans mettre en danger la liberté d'expression.

Un autre sujet de préoccupation dans un grand nombre de pays, en particulier en Europe occidentale et aux États-Unis d'Amérique, a été la perquisition de nouveaux organismes de médias et l'emprisonnement de journalistes ayant refusé de livrer leurs sources après la publication d'informations soi-disant classées secret défense.

Rapports par pays. En plus de ses interventions dans plusieurs dizaines d'affaires de violation de la liberté de la presse, le Représentant a poursuivi sa série de visites d'évaluation dans différents pays. Au mois d'avril, il a visité le Kosovo dans le prolongement de son précédent rapport sur les émeutes de mars 2004 et publié un rapport sur l'état de la liberté des médias au Kosovo.

Le nombre élevé d'organismes de médias est également une des raisons de la fragilité de l'environnement médiatique encore très jeune du Kosovo. Les organismes de médias fonctionnant à perte sont un fait accepté et cela se traduit dans un journalisme à bas budget de qualité inégale et vulnérable à l'atteinte à l'indépendance éditoriale.

Le Représentant a également publié un rapport sur l'état de la liberté des médias en Arménie comme suite à sa visite d'évaluation, dans lequel il indiquait que, bien que l'Arménie eût considérablement amélioré sa législation relative aux médias, le pluralisme des médias restait limité à la presse écrite indépendante, financièrement fragile et peu influente. Par contraste, l'information pluraliste offerte par les organismes de radiodiffusion reste limitée à quelques voix d'opposition présentes dans certains des programmes, même si la télévision d'État s'est transformée en un service public de radiodiffusion et qu'il existe de nombreuses chaînes privées.

Internet. La liberté des médias sur l'Internet est restée l'une des priorités du Représentant. Le 30 avril a pris fin un projet de deux ans intitulé *Garantir la liberté des médias sur Internet*. Le projet comprenait la deuxième et la troisième Conférence d'Amsterdam sur l'Internet ainsi qu'une nouvelle publication, *Media Freedom Internet Cookbook*, publiée en anglais et en russe. Conséquence directe du projet, les questions relatives à l'Internet ont un plus grand retentissement dans la région de l'OSCE.

Un projet de suivi intitulé *Gouvernance de l'Internet dans la région de l'OSCE* a été lancé cette année et un premier atelier s'est tenu à Paris au mois de décembre. Une publication contenant des orientations pratiques est envisagée pour le printemps de 2007.

Le Bureau a également participé à des ateliers lors du premier Forum de l'ONU sur la gouvernance de l'Internet à Athènes et prend une part active à une coalition dynamique sur la liberté des médias sur l'Internet sous l'égide des Nations Unies.

Accès à l'information. Il y a dans les États participants une demande croissante et légitime de mesures de sécurité plus fortes. Toutefois, les gouvernements doivent également respecter le droit des médias à l'information d'intérêt public. Depuis peu, des journalistes sont soumis à des pressions croissantes en raison d'articles d'investigation utilisant des informations confidentielles, ou pour ne pas avoir révélé leurs sources. Cette tendance menace d'affaiblir la capacité des médias à mettre au jour et à dévoiler des malversations, notamment des cas de corruption, ce qui nuit à son rôle de quatrième pouvoir.

Le Représentant a mené une étude approfondie de la législation et des pratiques existantes dans les États participants concernant l'accès à l'information, notamment les sanctions encourues pour avoir publié des documents classés secret ou refusé de révéler les sources confidentielles des journalistes. L'objet de cette étude était d'évaluer l'impact de ces sanctions sur la liberté des médias.

Le Représentant, qui prévoit de présenter ses résultats au Conseil permanent en 2007, signalera qu'il y a une tendance parmi certains États participants de l'OSCE à dénier aux

journalistes leur droit de publier des informations confidentielles. Il pense que seuls les responsables tenus au secret devraient avoir à répondre de la diffusion d'informations non autorisées. Cette étude comportera des recommandations à l'intention des États participants.

Calomnie et diffamation. Les dispositions des codes pénaux concernant la calomnie et les insultes sont souvent utilisées pour réduire les journalistes au silence et empêcher les reportages critiques. Au mois de février, une conférence organisée à Skopje s'est intéressée aux meilleures pratiques pour traiter les affaires de diffamation. Une résolution a été adoptée incitant le pays à abolir l'emprisonnement comme peine encourue pour diffamation. Le Gouvernement a élaboré et approuvé des amendements au *Code pénal* que le Parlement a adoptés à l'unanimité le 10 mai.

Grace aux efforts combinés du Gouvernement, de la Mission en Croatie et du Représentant, les amendements au *Code pénal* croate sont entrés en vigueur le 28 juin, abandonnant l'emprisonnement comme une possibilité de peine pour diffamation.

La campagne à long terme du Représentant contre les lois pénales sur la diffamation et les lourdes peines disproportionnées dans les affaires civiles a débouché sur une bien meilleure compréhension par les gouvernements et les législateurs de la nécessité d'un changement. Un nombre croissant de nations ont effectivement procédé à des réformes. Sept États participants de l'OSCE, à savoir la Bosnie-Herzégovine, Chypre, l'Estonie, la Géorgie, la Moldavie, l'Ukraine et les États-Unis d'Amérique, ont abrogé les dispositions relatives à la calomnie et aux insultes de leurs codes pénaux. Certains États participants, notamment la Bulgarie, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Roumanie et la Serbie, ont supprimé les peines d'emprisonnement pour diffamation. Le Représentant a mené cette campagne en coopération avec le Conseil de l'Europe, qui a également participé à la sensibilisation à cette question au sein des institutions de l'Union européenne.

Autoréglementation. Le Représentant a continué de promouvoir la création par et pour les professionnels des médias de mécanismes d'autoréglementation indépendants du contrôle du Gouvernement afin de favoriser des normes éthiques et la qualité des médias tout en préservant l'indépendance éditoriale. Sa position est que de tels mécanismes d'autoréglementation, par exemple des codes d'éthique ou des conseils de presse, sont plus prometteurs en tant qu'instruments de promotion du respect et de la compréhension mutuels que l'adoption d'une législation réglementaire.

Discours haineux et intolérance. Au cours d'une conférence internationale consacrée aux discours haineux organisée par l'Université d'Europe centrale et d'autres institutions universitaires internationales à Budapest les 31 mars et 1er avril, le Représentant a organisé une manifestation spéciale intitulée *Panel of Diplomats*. Au cours des débats, les chefs de mission de la Fédération de Russie, des États-Unis d'Amérique, de la France, de la Turquie et de la Slovaquie ont débattu de leurs différentes perceptions concernant les limites légitimes des discours, et ont ainsi fait un pas important vers une convergence de vues.

Formation. Le Bureau a poursuivi sa fructueuse série de projets de formation intitulée *Interaction between the media and the State press services*. Ces formations ont pour but d'enseigner aux responsables de la presse et de l'information du public de nouvelles techniques de gestion efficace de services de presse. Les cours comportent des modules sur les bases juridiques de la coopération avec les journalistes ainsi qu'un aperçu de l'expérience

et des pratiques internationales dans ce domaine. La formation a également pour objet d'améliorer les compétences professionnelles et éthiques des journalistes.

À l'été, le Bureau, avec le Coordonnateur des projets en Ukraine, a mené un programme de formation de grande envergure dans plusieurs villes ukrainiennes. Environ 150 attachés de presse et journalistes ont participé aux séminaires qui ont été organisés à Sébastopol, à Kharkov, à Donetsk et à Odessa. En juillet, en coopération avec le Bureau de Bakou, le Bureau a organisé une formation de trois jours à l'intention des journalistes des principaux organismes de presse azéris ainsi que des porte-parole des représentants des services de presse des principaux organismes gouvernementaux. Le séminaire s'inscrivait dans le suivi d'une session qui s'était déroulée à Bakou l'année précédente à l'initiative du Ministre azéri des affaires étrangères. En septembre, le même atelier s'est déroulé au Kazakhstan, organisé conjointement par le Bureau et le Centre d'Almaty. Les représentants des services de presse officiels à Astana, notamment ceux de l'administration présidentielle, du Gouvernement et du Parlement ainsi que des journalistes de différents organismes de médias kazakhs ont saisi l'occasion de débattre de l'échange d'informations entre les médias et les autorités. Au vu des retours très positifs de la part des participants, le Bureau prévoit d'élargir la formation pour y inclure les questions d'autoréglementation en 2007.

Dans le cadre du suivi de la *troisième Conférence d'Amsterdam sur l'Internet*, le Représentant, en collaboration avec l'International Research and Exchange Board, a mis au point un programme de formation à l'Internet à l'intention des jeunes journalistes des publications en ligne du Kazakhstan, du Kirghizistan, du Tadjikistan et de l'Ouzbékistan. Les cours ont eu lieu à l'été à Och, au Kirghizistan, et à Khujand, au Tadjikistan, et ont été animés par une équipe d'experts du Research and Exchange Board. Certains participants feront office de formateurs lors de projets similaires dans la région du Caucase du Sud et renforceront la viabilité de la formation.

L'amélioration de l'accès du public aux informations gouvernementales au niveau régional en accroissant la transparence et en renforçant les relations entre les autorités et les médias a été le principal sujet du séminaire tenu à Almaty (Kazakhstan) au mois de novembre et organisé conjointement par le Représentant et le Centre d'Almaty.

Assistance juridique. La fourniture d'une assistance juridique aux États participants de l'OSCE est un autre pôle d'activité. Au cours de l'année, le Représentant a formulé des observations sur un certain nombre de lois ou de projets de loi, notamment la *loi albanaise sur les secrets d'État*, le *Code audiovisuel moldave*, la proposition de loi irlandaise sur la diffamation et la vie privée, le projet de directives de l'Union européenne sur les services de médias audiovisuels, la *loi sur les médias* au Kazakhstan, le projet de législation sur la diffamation en Azerbaïdjan et la législation relative à la radiodiffusion numérique en Arménie.

Conférence sur les médias et session de formation. La *Conférence sur les médias en Asie centrale et session de formation*, organisée avec la participation du Centre de Bichkek et animée par la fondation Eurasia, a eu lieu les 19 et 20 octobre. Cette année, en réponse au retour d'expérience des États participants et des médias concernant l'évolution des besoins, l'accent a été mis sur *les médias en tant qu'activité économique* et une formation pratique a été dispensée à l'intention des médias locaux concernant des questions de gestion et de compétences économiques. Une manifestation similaire a eu lieu à Tbilissi les 2 et 3 novembre, également consacrée aux médias en tant qu'activité économique.

Réunion supplémentaire sur la dimension humaine. Les participants à la *Réunion supplémentaire sur la dimension humaine* qui s'est tenue à Vienne les 13 et 14 juillet se sont intéressés à trois principales difficultés dans le domaine de la liberté des médias. Tout d'abord, ils se sont penchés sur la question de l'accès à la formation, condition préalable pour que les journalistes puissent mettre en œuvre le droit du public d'être informé des questions le concernant et pour que les responsables gouvernementaux rendent des comptes en ce qui concerne leurs paroles et leurs actes. Deuxièmement, un groupe d'intervenants de premier plan a débattu de la corrélation entre l'expression artistique et l'autoréglementation et le respect des sensibilités culturelles, en particulier à la lumière de la récente controverse au sujet des caricatures. Troisièmement, la dernière session a été consacrée aux difficultés administratives rencontrées par les organismes de médias indépendants dans certains États participants. Les médias indépendants ne peuvent exister que si les conditions administratives vis-à-vis des médias, qu'ils soient propriété du gouvernement ou privés, s'appliquent d'une façon non discriminatoire. Il a été convenu que de telles réglementations concernant les médias devraient veiller de façon proactive au respect des engagements pertinents de l'OSCE et fournir un environnement juridique permettant aux journalistes de faire leur travail sans avoir peur de représailles physiques ou administratives.

Coopération et réseaux. Afin de mener à bien son énorme tâche d'observation de la situation des médias dans l'ensemble des 56 États participants, le Bureau a au cours des années mis en place un réseau de coopération étroite dans toute la région de l'OSCE avec d'autres organisations internationales, des ONG internationales, régionales et locales et des associations de journalistes et de presse. Ce réseau est une garantie de la capacité du Représentant à réagir rapidement à toute violation de la liberté des médias et à être tenu informé des propositions législatives actuelles et des autres évolutions de la situation dans le domaine des médias dans la région.

Le Représentant a rencontré les parlementaires de différents pays, notamment les membres de l'Assemblée parlementaire et du Parlement européen. Il a continué à coopérer étroitement avec le Conseil de l'Europe et l'Unesco et a renforcé ses contacts avec les institutions européennes. Son Bureau a participé au premier *Forum des Nations Unies sur la gouvernance de l'Internet* ainsi qu'à une série d'autres réunions nationales et internationales.

À la fin de l'année, une déclaration commune condamnant la violence à l'encontre des journalistes et exhortant à une autoréglementation accrue a été publiée par le Représentant, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la liberté d'opinion et d'expression, Ambeyi Ligabo, le Rapporteur spécial de l'Organisation des États américains sur la liberté d'expression, Ignacio J. Alvarez, et le Rapporteur spécial de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples sur la liberté d'expression, Mme Faith Pansy Tlakula.

Budget unifié révisé : 1 133 800€
www.osce.org/fom